



Place du Mercadal - BP 70167 - 09101 Pamiers CEDEX
Tel : 05 61 60 95 00 @ ville-pamiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**ARRÊTÉ PERMANENT
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER**

**RÉF : N° 2023-360-CM
En date du 26-06-2023
(23-347)**

**REGLEMENTATION
DES PANNEAUX D'ENTREES ET
DE SORTIES DE
L'AGGLOMERATION DE
PAMIIERS**

Le Maire de la Commune de Pamiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :

- L'article 2212-2 et suivants, relatif à la compétence de la police municipale en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

- Les articles L.2213-1 à L2213-6-1 relatifs au pouvoir de police du maire en matière de stationnement et de circulation.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-32 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure notamment l'article R.511-1 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992

Vu l'arrêté de Police Municipale du 15 avril 1976, les arrêtés complémentaires et modificatifs

Vu l'arrêté municipal du 15.07.2020 portant délégation de signature,

Vu la délibération 4-6 en date du 28.06.2022 traitant des tarifs des services public communaux

Considérant que par la suite de l'extension de l'agglomération, il est nécessaire de modifier les limites fixées par l'arrêté susvisé, notamment pour des raisons de sécurité liées à la vitesse.

ARRÊTE :

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2018-632-AP

ARTICLE 1 :

La position de l'ensemble des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération de la commune fixant la limite de l'agglomération de Pamiers, est définie selon les données suivantes :

PANNEAUX	COORDONNÉES GPS	ADRESSES
Entrée rte de VICARIA D10	43.11378, 1.598141	21 Rte de Vicaria
Sortie rte de VICARIA D10	43.113725, 1.598112	21 Rte de Vicaria
Entrée rte d'ESCOSSSE D119	43.125904, 1.603504	Rte d'Escosse
Sortie rte d'ESCOSSSE D119	43.125861, 1.603569	Rte d'Escosse
Entrée / Sortie rte de FOIX D624	43.099267, 1.624259	Rte de Foix
Entrée rte de VILLENEUVE 4B	43.132735, 1.623732	82 Rte de Villeneuve
Sortie rte de VILLENEUVE 4B	43.132712, 1.623812	82 Rte de Villeneuve
Entrée rte de BELPECH D11	43.117115, 1.634384	1 Imp de Riveneuve
Sortie rte de BELPECH D11	43.117025, 1.6344	1 Imp de Riveneuve
Entrée rte de BOUCHONNE	43.136296, 1.617336	53 Rte de Bouchonne
Sortie rte de BOUCHONNE	43.136294, 1.617374	53 Rte de Bouchonne
Entrée/Sortie rte de VERNIOLLE	43.096733, 1.629681	Rte de Verniolle
Entrée rte de MIREPOIX D119	43.102825, 1.630181	Rte de Mirepoix
Sortie rte de MIREPOIX	43.102762, 1.630149	Rte de Mirepoix
Entrée / sortie vers N20	43.102389, 1.630022	N20

PANNEAUX**COORDONNÉES GPS****ADRESSES**

Entrée / Sortie rte de BENAGUES	43.101618, 1.620533	20 Rte de Benagues
Entrée / Sortie ch. de BOURGES	43.140289, 1.605035	39 plateau de la Cavalerie
Entrée / Sortie ch. de la CAVALERIE	43.138051, 1.601445	72 Che de la Cavalerie
Entrée rte de TOULOUSE D624	43.139079, 1.606082	Rte de Toulouse
Sortie rte de TOULOUSE D624	43.139022, 1.6062	Rte de Toulouse
Entrée /Sortie Ch. des CAPELLAS	43.138097, 1.611252	ch. des Capellas
Sortie Ancien ch. de BELPECH	43.116685, 1.631346	1 Rte de Belpech
Entrée Ancien ch. de BELPECH	43.116646, 1.63137	1 Rte de Belpech

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle -livre I- 5^{ème} partie- signalisation d'indication- est mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 4 :

Monsieur le président du Conseil Départemental, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant De Police Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de Pamiers, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication dans le recueil des actes de la Commune, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

ARTICLE 6 : Ampliation.**Copie pour application :**

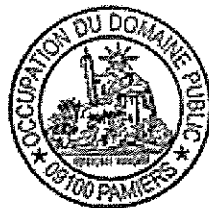
Madame la Présidente du Conseil Départemental,
Madame le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Ariège,
Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Pamiers,
Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Pamiers,
Monsieur le Directeur départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège,
Monsieur le Directeur des Services Techniques de la commune Pamiers,

Copie pour information :

Hôtel de ville.

Fait en l'Hôtel de Ville de Pamiers, le vingt-six juillet deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme au registre



Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,
Fabrice BOCAHUT.

28/07/2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "F. BOCAHUT".